

NUMÉRO 10 • Septembre 2021

# LETTRE INFO

Le rendez-vous des expéditeurs- exportateurs en fruits et légumes frais

# ANEEFEL

## Actualités

### Nos universités d'AUTOMNE des 10 et 11 novembre à Beaune confirmées !

Nous sommes impatients de vous retrouver à Beaune les 10 et 11 novembre, programme à venir d'ici la fin du mois.

### Une équipe renforcée à votre service

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, **Laurie MOYA**, technicienne qualité, a intégré l'ANEEFEL. Fort du succès de l'accompagnement de plusieurs dizaines de producteurs dans les démarches **Plaisir et Confiance et HVE** en association avec les expéditeurs de l'UNEEP, elle intègre l'ANEEFEL pour développer la démarche et proposer un accompagnement au niveau national pour les expéditeurs et leurs producteurs. Des réunions en régions pourront être organisées à votre demande et celle des syndicats. Le binôme mis en place avec Barnabé VIALA, animateur de FeL PARTENARIAT, sur les questions qualité et environnementales renforcera l'appui aux entreprises d'expédition sur les facettes production et post récolte.

Pour toutes vos questions qualité/environnement :

- [laurieuneeep@outlook.fr](mailto:laurieuneeep@outlook.fr)
- [animation@plaisiretconfiance.fr](mailto:animation@plaisiretconfiance.fr)
- [barnabe.viala@aneefel.com](mailto:barnabe.viala@aneefel.com)

### Réseaux sociaux de Plaisir et Confiance et site internet

**Marine LARSON**, étudiante à l'IHEDREA en formation conseiller en droit rural et économie agricole, rejoint l'équipe comme apprentie pour accompagner le **développement de notre stratégie de communication et de prospection**.

### 2<sup>ème</sup> vague des dossiers de demandes d'avances remboursables à la suite du gel

La **seconde vague**, concernant les entreprises de l'aval des filières de **fruits à noyau et de fruits à pépins (raisin de table compris)**, ouvrira du **20 septembre 2021 au 5 novembre 2021**, date limite de dépôt de dossier.

**Le dossier ainsi constitué sera envoyé sous format papier aux DDT(M)** des départements concernés. Pour les entreprises qui souhaitent joindre leur correspondant dans les DDT, la liste des contacts est disponible à l'ANEEFEL et pour toute question relative à ce dossier contact : [valerie.avril@aneefel.com](mailto:valerie.avril@aneefel.com).

### Hausse du SMIC

L'Insee a publié les derniers chiffres de l'inflation hors tabac : celle-ci s'établit à 2.2% entre novembre 2020 et août 2021. Le code du travail prévoit que, « *lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté* » lors de l'établissement du smic « *immédiatement antérieur* », le salaire minimum est relevé automatiquement « *dans la même proportion* » le mois suivant.

Dans un communiqué de presse du 15 septembre, la Ministre du Travail a annoncé que, en application de ce mécanisme automatique, **le Smic sera porté pour une personne à temps plein à 1589,47 euros brut au 1er octobre 2021 contre 1 554.58 euros actuellement, soit une hausse de 34,89 euros. Avec cette augmentation, le SMIC horaire brut passera donc de 10,25 euros à 10,48 euros.** Un décret devrait prochainement être publié pour acter cette augmentation.

### La Signature d'une Convention Nationale d'Objectifs pour nos métiers

La CGI a signé une Convention Nationale d'Objectifs (CNO) avec la CNAMTS pour une durée de 4 ans. Cette CNO permettra aux entreprises, dont celles de l'ANEEFEL dont l'effectif est inférieur à 200 salariés, de bénéficier d'aides financières (dans la limite des crédits disponibles et d'un montant maximum de 70 000 euros) pour améliorer les conditions de santé et de sécurité de leurs salariés.

Exemples d'actions visées :

- Études et aménagements ergonomiques des postes de travail,
- Mesures d'aides à toutes les opérations de manutention,
- Amélioration de la circulation des personnes et des produits,
- Équipements du camion de livraison permettant le chargement, déchargement et l'arrivage en sécurité des produits transportés,
- Sécurisation de la livraison.

La CNO entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Détails à venir après une prochaine réunion inter convention collective CGI.

### Un Webinaire d'actualités sociales organisé par l'ANEEFEL

Afin de faire le point sur l'actualité sociale de la Branche, un webinaire est proposé aux contacts sociaux le 12 octobre à 10 heures, avec la présence de Maître Verzi, avocate en droit social de la Branche, les représentants de l'AG2R et de la CGI. A l'ordre du jour notamment le nouvel avenant Prévoyance, la Convention Nationale d'Objectifs signée par la CGI avec la CNAMTS et les négociations en cours avec les partenaires sociaux.

L'occasion également de faire le point sur vos attentes et difficultés, par exemple en recrutement, pour lesquelles des demandes nous ont été portées de prêt de main d'œuvre entre entreprise de la Branche.

Ce point a notamment été abordé dans le cadre du projet d'accord sur l'activité partielle de longue durée (APLD) en cours de négociation avec les partenaires sociaux.

L'invitation vous sera adressée dans les prochains jours par [noura.matmati@aneefel.com](mailto:noura.matmati@aneefel.com).

### De nouveaux délais dans le cadre du BREXIT

Dans un communiqué de presse, le gouvernement britannique annonce un délai pour les échéances de la mise en place de certains contrôles à la frontière :

→ [Communiqué de Presse](#)

Les déclarations et contrôles douaniers complets seront maintenus le 1<sup>er</sup> janvier 2022, sans changement par rapport au calendrier précédent, même si les déclarations de sûreté et de sécurité ne seront désormais pas requises avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Selon le calendrier révisé, les formalités sanitaires et phytosanitaires (SPS) seront les suivantes :

- **1<sup>er</sup> janvier 2022** : pré notification pour tous les produits SPS (produits d'origine animale et végétaux dits « réglementés »), sans exigence de certification par les autorités des pays exportateurs.
- **1<sup>er</sup> juillet 2022** : certification pour tous les produits SPS (produits d'origine animale et végétaux dits « réglementés ») avec contrôle physique à la frontière.

Des détails doivent encore être fournis par les autorités britanniques pour mieux comprendre les conséquences pratiques de ces annonces.

### Participez à l'Observatoire du commerce interentreprises !

L'ANEEFEL va participer à l'**Observatoire du commerce de fruits et légumes**, lancé par INTERFEL et qui réunit aussi l'UNCGFL, la CSIF et Saveurs Commerce.

Le principe de cet outil, est de collecter mensuellement 3 données auprès des adhérents (chiffre d'affaires, tonnage, montant de la marge brute) et leur retourner mensuellement les résultats moyens et leur positionnement individuel, ainsi qu'une synthèse trimestrielle plus détaillée.

La portée de l'outil est double :

- Fournir gratuitement aux participants un outil de positionnement conjoncturel,
- Renforcer la capacité de communication de notre organisation.

Le temps de travail pour les adhérents est de l'ordre d'une heure par mois. Le financement de l'outil est assuré par INTERFEL et FranceAgriMer.

Le service sera réalisé par AND international qui a collaboré sur ce dossier avec l'UNCGFL et qui garantit la confidentialité des données et la permanence du service.

Une période de test de cet outil va durer de novembre 2021 à septembre 2022.

Un chargé d'étude d'AND international contactera des entreprises dans les jours qui viennent pour présenter les modalités techniques et prendre note de votre accord éventuel.

Merci de contacter [valerie.avril@aneefel.com](mailto:valerie.avril@aneefel.com) dans le cas où vous seriez intéressé pour participer à cet observatoire.

### Actualités législatives

Le projet de loi visant à améliorer le **revenu des producteurs** a été adopté par le Sénat et fera l'objet d'un examen en séance publique les 21 et 22 septembre. INTERFEL a adressé aux Pouvoirs Publics une position de filière au début du mois, en demandant l'exclusion de la filière pour un certain nombre de dispositions et notamment la conclusion obligatoire tel que le projet de Loi le permet.

Dans son [communiqué](#) et son [dossier](#) de presse, la commission économique du Sénat émet certaines réserves sur la capacité du texte à « *corriger les défauts de la loi EGAlim* » et à « *améliorer la rémunération des agriculteurs* », estimant que le texte ne concernerait que « *20 % du revenu agricole* », il ne traiterai pas le sujet des charges supportées par les agriculteurs, présenterait le risque de rendre les importations plus attractives pour les acheteurs de produits agricoles et entraînerait « *un accroissement de l'intensité des négociations sur les éléments non-agricoles du tarif du fournisseur, au détriment des capacités d'investissement, d'innovation, de recherche et de développement du maillon intermédiaire* ». Enfin, la commission déplore « *l'excessive complexité des dispositifs créés* » et « *le fort déséquilibre que cette proposition de loi instaure entre fournisseurs et distributeurs* ».

Après que les députés et sénateurs soient parvenus à un accord en commission mixte paritaire, la loi **climat et résilience** a été officiellement promulguée le 22 août et publiée au [Journal officiel](#) du 24 août. Lors des débats au Parlement, les parlementaires avaient conversé les dispositions de l'article 66 ter, relatives à l'information sur la saisonnalité des fruits et légumes frais et la possibilité de la transmettre par voie électronique. Les parlementaires avaient néanmoins supprimé la référence, à l'article 18, de la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, sur les espaces d'information périodiques gratuits. Une centaine de décrets d'application doivent être désormais écrits puis publiés.

Le ministère de la Transition écologique a publié un [dossier de presse](#) détaillant la majorité des mesures et présentant un sommaire exhaustif des articles de la loi (près de 300 pages).

La consultation TRIS sur le projet de décret relatif à l'interdiction de porter relatif à obligation de **présentation à la vente des fruits et légumes frais non transformés sans conditionnement composé pour tout ou partie de matière plastique** étant terminée après prolongation, nous attendons les suites. Également en attente, le retour du Ministère de la Transition Ecologique sur la mise en place d'une FAQ et les questions posées par la filière sur la directive SUP.

## Outils et informations

### Bilan mi-parcours des laboratoires FeL PARTENARIAT

Depuis la rentrée, l'équipe FeL PARTENARIAT réalise des entretiens avec les 8 laboratoires partenaires de la démarche pour leur faire remonter les retours d'adhérents et faire un bilan sur cette demi-convention afin de corriger d'éventuelles écarts.

Mis à part quelques retours négatifs, les relations entre adhérents et prestataires d'analyse de résidus sont saines au sein de la démarche et l'offre correspond bien à ce qui a été communiqué il y a un an et demi aux entreprises référencées.

### Nouveau programme APRIFEL

→ [Un nouveau dispositif pédagogique présenté par APRIFEL aux enseignants des écoles élémentaires](#)

**Appel à participer à la journée du groupe professionnel « Petits Fruits »**

La mûre, la framboise, le cassis, la myrtille, la groseille et tous leurs proches cousins ont besoin de votre mobilisation !

Compte tenu de la nécessité d'échanger, notamment entre amont et aval, sur ces produits, il a été convenu qu'un évènement se tiendrait le vendredi 1<sup>er</sup> octobre à Paris.

Nous vous sollicitons car cet évènement, ponctué de phases de restitution des travaux du groupe, et de phases de réflexion collective, nécessite l'adhésion forte et la participation de professionnels de l'ensemble de la filière, afin d'écrire ensemble l'avenir des filières petits fruits !

N'hésitez pas à faire savoir votre envie de participer à [barnabe.viala@aneefel.com](mailto:barnabe.viala@aneefel.com).

**Analyses isotopiques et détermination de l'origine**

La preuve de l'origine géographique d'un aliment est généralement déterminée par le système de traçabilité mis en place (bons de livraison, factures ou informations de l'étiquetage), ainsi basé sur la bonne foi des documents. Mais que se passe-t-il lorsque des différences apparaissent sur les documents, ou que les informations notées ne sont pas claires ?

Dans ce cadre, dorénavant, un laboratoire spécialisé, peut vous proposer la vérification de cette origine par une analyse dite des isotopes stables. Cette méthode va permettre de déterminer avec précision par quelle eau de pluie le produit a été arrosé ou bien sur quel type de sol il a poussé. Cette piste très prometteuse pour l'avenir de la filière fruits et légumes et du made in France commence à être explorée par INTERFEL et par différentes AOP produit. La limite réside encore dans la base de données pas encore assez fournie pour comparer les échantillons entre eux et discriminer les origines.

**Note de conjoncture FranceAgriMer**

→ [Note de conjoncture Fruits et Légumes du conseil spécialisé de FranceAgriMer](#)

## Evènements à venir

**Septembre :**

- 21/09 : Commission Communication INTERFEL
- 21/09 : Conseil Spécialisé FranceAgriMer
- 28/09 : Conseil d'Administration Electif INTERFEL
- 30/09 : Commission des Programmes Fruits CTIFL

**Octobre :**

- 01/10 : Journée du groupe professionnel « Petits Fruits »
- 07/10 : Commission des Programmes Légumes CTIFL